

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL D'ÉTATS MEMBRES À COMPOSITION
NON LIMITÉE SUR LA PRÉPARATION EN CAS DE GRIPPE PANDÉMIQUE :
ÉCHANGE DES VIRUS GRIPPAUX ET ACCÈS AUX VACCINS
ET AUTRES AVANTAGES**

1. Le groupe de travail d'États membres à composition non limitée sur la préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages s'est réuni à nouveau à Genève du 13 au 17 décembre 2010 ; il était coprésidé par l'Ambassadeur J. Gomez-Camacho (Mexique) et l'Ambassadeur B. Angell-Hansen (Norvège), avec pour Vice-Présidents : M. Faiyaz Kazi (Bangladesh), Mme Joanne Hamilton (Canada), le Dr Mokhtar Warida (Égypte), le Dr Masato Mugitani (Japon), Mme Jo Newstead (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Mme Petronellar Nyagura (Zimbabwe). Ont participé à la session 84 États Membres et une organisation d'intégration économique régionale.

2. Le groupe de travail a examiné les résultats préliminaires des études techniques entreprises en application de la résolution WHA63.1, portant sur quatre domaines pour lesquels les États Membres avaient indiqué que des informations complémentaires étaient nécessaires :¹ renforcement de la capacité en matière de laboratoires et de surveillance, y compris conformément aux exigences du Règlement sanitaire international (2005) ; augmentation de la capacité mondiale de production de vaccins antigrippaux, y compris au titre du Plan d'action mondial pour accroître l'approvisionnement en vaccins contre la grippe pandémique ; accroissement de l'accessibilité matérielle, de l'accessibilité économique et déploiement effectif des vaccins, antiviraux, outils diagnostiques et autres matériels pour la préparation et l'action en cas de pandémie ; et mécanismes possibles de financement durable et de solidarité et autres solutions pour répondre aux besoins définis.

3. Le groupe de travail a mené des discussions et des négociations constructives sur le cadre de préparation en cas de grippe pandémique et sur les accords types sur le transfert de matériels pour les entités appartenant au réseau OMS, ainsi que sur des clauses et conditions types concernant les entités hors du réseau OMS. Un consensus semble se dégager sur le rôle de chef de file que doit jouer l'OMS dans le système de partage des avantages pour la préparation en cas de grippe pandémique.

4. Afin de finaliser le cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages, y compris ses annexes, le groupe de travail propose de reprendre ses travaux du 11 au 15 avril 2011.

5. Le cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages et ses annexes (documents A62/5 Add.1 et A63/48), tels qu'amendés, reflètent les discussions et les propositions du groupe de travail et serviront de base à la poursuite des travaux.

6. Un accord a été trouvé sur plusieurs points :

a) La nécessité de finaliser le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique, y compris ses annexes.

b) Une multiplicité d'outils liés entre eux, le cas échéant, doivent être mis en œuvre pour relever les défis liés à la préparation à la grippe pandémique et à la riposte telle qu'indiquée, entre autres, de

¹ Voir paragraphe 7 du document A63/48.

manière préliminaire dans le projet d'étude technique. Il peut s'agir d'instruments distincts mais complémentaires sur le transfert des matériels pertinents, par exemple un accord type sur le transfert de matériels dans le cadre du réseau OMS, et de clauses et de conditions types/un accord type sur le transfert de matériels en dehors du réseau OMS ; d'un renforcement de toutes les mesures visant à accroître l'approvisionnement en vaccins contre la grippe pandémique, y compris par l'appui au Plan d'action mondial de l'OMS, et du renforcement des capacités de laboratoire et de surveillance, notamment dans le cadre du Règlement sanitaire international (2005).

c) La nécessité de sources de financement multiples pour relever ces défis à court, moyen et long termes, et notamment le renforcement des sources/mécanismes existants de financement, et d'examiner les besoins en nouveaux mécanismes durables/novateurs de financement pour le système de partage des avantages pour la préparation en cas de grippe pandémique.

d) Pour les Coprésidents, d'organiser pendant l'intervalle entre les sessions des consultations avec la société civile, qui seront ouvertes à tous les États Membres et aux organisations d'intégration économique régionales. Ils tiendront aussi des consultations avec les représentants de l'industrie et d'autres parties prenantes essentielles, telles que des institutions scientifiques des pays développés et des pays en développement. Les Coprésidents feront rapport au groupe de travail sur leurs consultations, y compris par l'intermédiaire des réunions du Bureau. Par ailleurs, ils poursuivront les consultations informelles avec les États Membres et les organisations d'intégration économique régionales pendant l'intervalle entre les sessions.

e) D'organiser des consultations informelles pendant l'intervalle entre les sessions, notamment par les moyens électroniques, qui seront organisées par les États Membres ci-après sur les thèmes mentionnés, respectivement : l'Australie sur le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages issus de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique ; le Brésil sur le règlement des différends (Accord type sur le transfert de matériels au sein du système) ; et l'Inde sur les définitions et l'utilisation des termes. Le Bureau facilitera la participation régionale aux consultations susmentionnées.

f) Le fait de demander au Directeur général de rechercher des informations auprès de l'OMPI sur les brevets liés au PIP, notamment les demandes de brevets en liaison avec le virus H5N1 et la pandémie (H1N1) 2009. Les pays sont invités à aider à la recherche des brevets sur le sujet.

g) De soumettre le rapport du groupe de travail, le cadre et ses annexes, tels qu'amendés, par l'intermédiaire du Directeur général à la cent-vingt-huitième session du Conseil exécutif.

h) Pour éclairer les délibérations de la réunion d'avril 2011, le Directeur général finalisera le rapport des études techniques préparé conformément à la résolution WHA63.1, y compris une évaluation réaliste des besoins à court, moyen et long termes sur la préparation et la riposte en cas de pandémie de grippe, et les éventuelles sources/mécanismes de financement, notamment les sources/mécanismes existants, pour chaque groupe de besoins.

= = =